

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/11

Date d'envoi de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 13 mars 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSchMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY. ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; M. DURAND, pouvoir à Mme MAGAUD. ; M. LECLERC, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absent

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation de la Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF et autorisant Madame le Maire à la signer,

Rapporteur : Madame Dominique SAVIN

Il est rappelé que la CAF offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés

pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG à laquelle la commune de Genay participe concerne un territoire de 25 587 habitants situé sur la rive gauche de la Saône et est composé de 6 communes du Nord de la Métropole du Rhône (Genay, Neuville-sur-Saône, Montanay, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône).

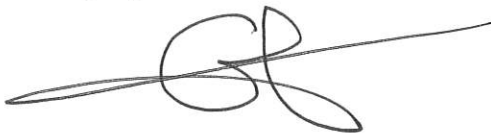
Il s'agit de s'engager dans la nouvelle CTG 2025-2028, la précédente étant arrivée à son terme au 31 décembre 2024.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la AF,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'Unanimité</i>			

**Le Secrétaire,
Grégory ANDRZEJEWSKI**



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- *transmission en Préfecture le 17 mars 2025*
- *publication sur le site internet de la Ville le 17 mars 2025*